

MISE EN ŒUVRE D'UNE UNITE DE VALORISATION
ENERGETIQUE DES BOUES SUR LA STATION DE
TRAITEMENT DES EAUX USEES MAERA



DEMANDE D'AUTORISATION
ENVIRONNEMENTALE

E2 – NATURE ET ORIGINE DES DECHETS ADMIS



SUIVI DU DOCUMENT :
CML-NOT-00-014-B_E2-Nature et origine

Indice	Établi par :	Approuvé par :	Le :	Objet de la révision :
A	D. DELOUVEE (Cabinet MERLIN)	D. DELOUVEE (Cabinet MERLIN)	17/03/2023	Version initiale
B	D. DELOUVEE (Cabinet MERLIN)	D. DELOUVEE (Cabinet MERLIN)	02/06/2023	Intégration des remarques de R3M - Validation



SOMMAIRE

A. Nature des déchets admis sur l'installation	4
B. Origine géographique des déchets admis sur l'installation	5



A. NATURE DES DECHETS ADMIS SUR L'INSTALLATION

L'Unité de Valorisation Energétique des Boues (UVEB) est prévue pour valoriser exclusivement des boues issues de la station d'épuration Maera.

La codification des déchets admissibles dans l'UVEB, en référence à l'Annexe de la décision n°2000/532/CE du 3 mai 2000, est établie dans le tableau suivant.

Figure n°1. Codification des déchets admis dans l'UVEB

Catégories	Dénomination	Code
DÉCHETS PROVENANT DES INSTALLATIONS DE GESTION DES DÉCHETS, DES STATIONS D'ÉPURATION DES EAUX USÉES HORS SITE ET DE LA PRÉPARATION D'EAU DESTINÉE À LA CONSOMMATION HUMAINE ET D'EAU À USAGE INDUSTRIEL	Boues provenant du traitement des eaux usées urbaines	19 08 05

Les gisements à traiter et la capacité de l'installation sont justifiés en pièce C1.

B. ORIGINE GEOGRAPHIQUE DES DECHETS ADMIS SUR L'INSTALLATION

Les boues admises dans l'Unité de Valorisation Énergétique sont exclusivement celles produites par la STEP Maera, implantée sur la commune de Lattes (34).

La station d'épuration Maera traite les eaux usées d'une partie de la métropole de Montpellier (14 communes : Castelnau-le-Lez, Castries, Clapiers, Grabels, Jacou, Juvignac, Lattes, Le Crès, Montferriersur-Lez, Montpellier, Pérols, Prades-le-Lez, Saint-Jean-de-Védas et Vendargues) et de 5 communes situées hors du territoire métropolitain (Assas, Mauguio (secteurs de Carnon et Vauguières / Figuières), Palavas-les-Flots, Saint-Aunès, Teyran) (cf. périmètre de collecte des eaux usées raccordé à la STEP Maera ci-dessous).

Figure n°2. Périmètre de collecte des eaux usées de Maera

